

***Diagnostic écologique
WOIPPY
Route de Rombas
Parcelles 25, 26 ; 27 ; 38 section 16***



30/11/2025

Agence Grand-Est
Tél. 06 76 79 01 51
Web : www.element5.fr

Siège social
Riedweg Links • 67170 BRUMATH

Etude :	Diagnostic écologique - WOIPPY Projet ALDI: Route de Rombas – Parcelles 25, 26 et 27 section 16
Maitre d'ouvrage :	BIG PROMOTION Jean-Jacques HASCOËT Responsable de Développement 15 bis Rempart Saint-Thiébault 57000 METZ 06 07 48 23 43 jean-jacques.hascoet@imoclaire.fr www.imoclaire.fr 
Maitrise d'œuvre :	ELEMENT CINQ Riedweg Links 67170 BRUMATH 
Rapport / date :	Version 1.1 -- 03/12/2025
Rédacteur :	Alexandre DERREZ

Table des matières

1	INTRODUCTION – LOCALISATION DU PROJET	4
1.1	PROTOCOLE DES INVENTAIRES NATURALISTES	6
1.1.1	Méthode d'inventaire.....	6
1.1.2	Récolte de données et cartographie des espèces remarquables.....	12
1.2	RESTITUTION DES RESULTATS	12
1.2.1	Evaluation patrimoniale.....	12
1.2.2	Evaluation réglementaire.....	14
1.3	COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES EXISTANTES.....	15
1.4	PERIODE D'INVENTAIRE	15
2	RESULTATS DE L'EXPERTISE	16
2.1	LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA ZONE D'ETUDE	16
2.2	HABITATS NATURELS ET FLORE	18
2.3	BIOEVALUATION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	18
2.4	ENTOMOFAUNE	21
2.4.1	Généralités	21
2.4.2	Bioévaluation de l'entomofaune	22
	EUPLAGIA QUADRIPUNCTARIA.....	23
	ECAILLE CHINEE	23
2.5	AVIFAUNE.....	24
2.5.1	Généralités	24
2.5.2	Bioévaluation de l'avifaune.....	24
2.6	MAMMALOFAUNE.....	25
2.6.1	Généralités	25
2.6.2	Bioévaluation de la mammalofaune	25
2.7	HERPETOFAUNE	25
2.7.1	Généralités	25
2.7.2	Bioévaluation de l'herpétofaune.....	26
2.8	EXPERTISE ZONE HUMIDE	27
2.8.1	Résultat de l'inventaire des zones humides de l'Eurométropole de Metz	28
2.9	SYNTHESES DES SENSIBILITES.....	29
3	ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000	30
4	PRESCRIPTIONS ECOLOGIQUES PREALABLES	32
4.1	MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS EN FAVEUR DU LEZARD DES MURAILLES	32

Figure 1	: Localisation du projet sur fond IGN scan25.....	4
Figure 2	: Emprise projet sur fond ortho IGN.....	4
Figure 3	: Plan de masse du projet Magasin ALDI initial avant mesures ERC.....	5
Figure 4	: Vues sur l'ancienne prairie évoluant en friche rudérale	19
Figure 5	: Vue sur le roncier en partie Est	20
Figure 6	: Localisation de l'écaille chinée et de son habitat potentiel	22
Figure 7	: Localisation du lézard des murailles et de son habitat potentiel.....	26
Figure 8	: Pédologie et sous-sol du secteur.....	27
Figure 9	: Prélocalisation : Milieux Potentiellement Humides.....	27
Figure 10	: Extrait cartographique zones humides de l'Eurométropole de Metz.....	28
Figure 11	: Localisation des sites Natura 2000 / projet	30
Figure 12	: Plan de masse projet incluant la mesure MA1 avec 10mL de muret gabion	33

1 Introduction – localisation du projet

La société IMOCLAIRE souhaite réaliser un projet d'aménagement sur la zone UXC du PLUi de METZ. La surface de 8537m² concerne les parcelles : 25, 26, 27, 38 Section 16 sur la commune de WOIPPY.



Figure 1 : Localisation du projet sur fond IGN scan25

Commune de Woippy - Imoclaire
Projet de magasin ALDI, Route de
Rombas

Expertise écologique

Localisation de la zone d'étude

Zone d'étude



Ressources : Éléments Cinq, GeoGrandEst, CEREMA - IGN
Fond de cartes : BD Topo*IGN, BD Ortho*IGN - 2015 ou
SCAN 25*IGN
Réalisation : Éléments Cinq - nov. 2025

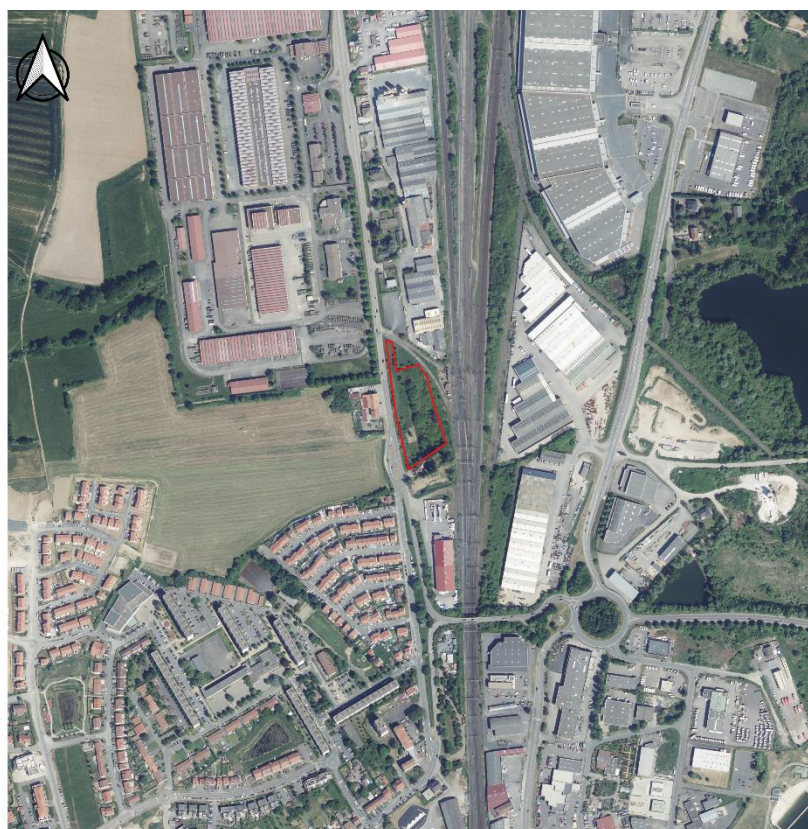


Figure 2 : Emprise projet sur fond ortho IGN.

Le projet envisage d'accueillir une activité commerciale par la création d'un magasin ALDI et de son aire de stationnement.

Légende

Zone Uxc

Parcelles : 25,26,27,38

	Bâtiment		Limite de propriété		Places électriques pré-équipées
	Stationnement + voirie		Limite de terrain cessible 6686.95m ²		Places familles
	Espace vert		Arbres à planter		Places PMR
			Places électriques		

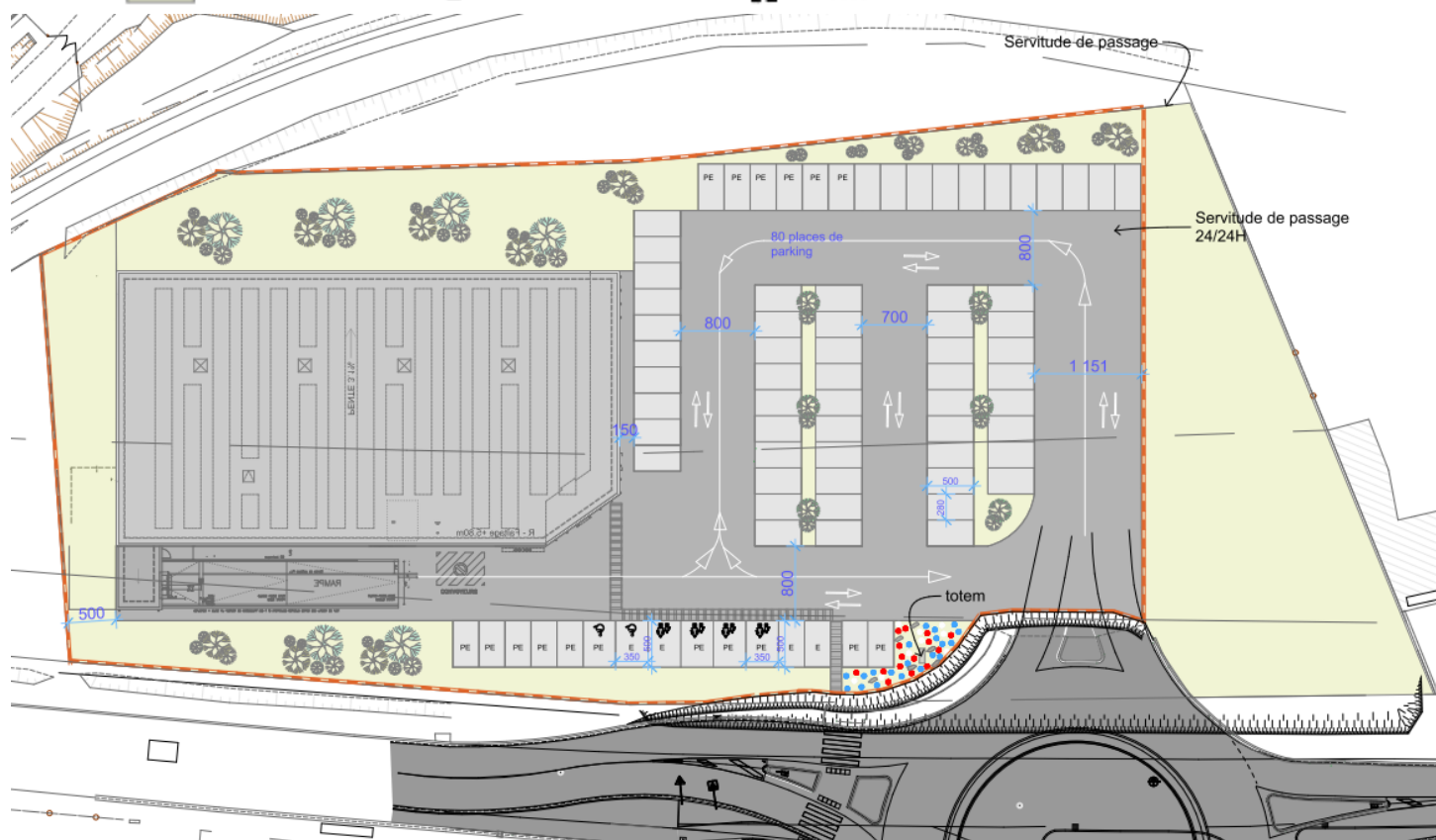


Figure 3 : Plan de masse du projet Magasin ALDI initial avant mesures ERC

Cette zone projet est une dent creuse urbaine qui se compose pour le moment d'une friche semi-ligneuse entre la Route de Rombas - RD652 et la voie ferrée avec des enjeux écologiques possible, compte tenu de cette déprise agricole et des zones rudérales.

L'objet du présent rapport d'étude est de rechercher et d'identifier les espèces patrimoniales, les habitats écologiques dans l'emprise du projet vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

L'expertise zone humide ayant déjà été conduite par l'Eurométropole de METZ.

1.1 Protocole des inventaires naturalistes

1.1.1 Méthode d'inventaire

1.1.1.1 Habitats naturels

Des relevés des espèces végétales présentes dans chaque unité homogène de végétation ont été réalisés. Chaque liste ainsi établie permet de décrire un habitat naturel. Dans la présente étude, cette méthode est jugée suffisante pour décrire les habitats en présence.

Dans le cas présent, la méthode phytosociologique n'a pas été retenue car elle n'aurait pas permis de décrire précisément les habitats. En effet, ces derniers ont une origine anthropique et sont perturbés, ce qui limite un rattachement phytosociologique. En outre, la mise en place de cette méthode est disproportionnée au regard de l'enjeu « habitats naturels » pressenti.

1.1.1.2 Flore

Dans le présent diagnostic, l'étude de la flore consiste à établir une liste exhaustive des espèces en présence. Pour cela la méthode consiste à ce que chaque microhabitat de l'aire d'étude soit prospecté de sorte à détecter un maximum de plantes.

Les espèces végétales remarquables (statut de conservation défavorable, statut de rareté intéressant, protégée, ...) sont géolocalisées avec précision.

1.1.1.3 Avifaune

Afin de réaliser un diagnostic avifaunistique précis au sein de l'aire d'emprise du projet et ses alentours immédiats plusieurs méthodologies sont mises en place.

- **IPA (Indice Ponctuels d'Abondance)**

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Il s'agit un protocole scientifique national fréquemment utilisé dans le cadre des études réglementaires. Il permet d'apporter un cadre méthodologique standardisé objectivant l'appréciation des enjeux aviens sur un territoire.

Cette méthode consiste, aux cours **de deux sessions distinctes** de comptage, à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant **20 minutes** à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Les contacts sont consignés sur un tableur tandis que les espèces remarquables sont cartographiées. La réalisation d'un passage précoce et d'un passage tardif permet de couvrir la période de nidification de l'ensemble des espèces présentes au sein de la zone d'étude.

Pour chaque dénombrement, les observations effectuées sont conventionnellement traduites en nombre de couples nicheurs selon l'équivalence suivante :

- Un oiseau vu ou entendu criant : ½ couple
- Un mâle chantant : 1 couple
- Un oiseau bâtissant : 1 couple
- Un groupe familial : 1 couple

Le protocole national préconise de réaliser 10 points d'écoute pour 4 km². L'aire d'étude du projet et périphérie s'étend sur une **surface d'environ 5 ha, soit 0,05 km²**. Ainsi, il est considéré qu'un seul point d'écoute est suffisant.

Cela garanti un inventaire représentatif de l'ensemble des cortèges d'oiseaux présents.

Chaque espèce remarquable inventoriée sera géolocalisée au format Lambert 93 et reportée sur cartographie.

- **Recherches des espèces nocturnes**

La détection des oiseaux nocturnes est réalisée par plusieurs écoutes. Une session est réalisée en période de reproduction (mars, avril ou mai) et permet de détecter les oiseaux chanteurs. Une prospection plus tardive (Juin/Juillet) permet l'écoute des jeunes et d'évaluer le succès de reproduction.

Chaque observation d'individu ou nid découvert est géolocalisée et reportée sur carte.

- **Observations fortuites hors protocole**

Lors des divers inventaires menés sur la zone d'étude, chaque observation d'espèce remarquable sera consignée, géolocalisée et cartographiée.

1.1.1.4 Entomofaune

L'étude de l'entomofaune portera sur **les trois taxons les plus communément étudiés** que sont **les odonates** (libellules), **les orthoptères** (criquets et sauterelles) et **lépidoptères rhopalocères** (papillons diurnes).

Les prospections seront réalisées lorsque les conditions météorologies seront adéquates (journée peu venteuse, sans précipitations, faiblement venteuse et une température idéale (supérieure à 18°C et inférieure à 30°C).

- **Inventaires des odonates**

Pour ce groupe, dont l'accomplissement du cycle biologique dépend des milieux aquatiques, l'échantillonnage de la zone d'étude sera axé en périphérie de ces derniers. Des transects seront réalisés sur chaque portion homogène de berge échantillonnée. Les transects seront donc de longueur variable.

Pour chaque transect une description des potentialités écologiques sera établie. Cela permettra de construire le diagnostic et d'identifier les principaux facteurs d'évolution influençant l'état de conservation du peuplement odonatologique de l'aire d'étude.

Les habitats humides et aquatiques de l'aire d'étude seront décrits afin d'identifier leur potentialité écologique envers ce groupe. Les paramètres suivants seront renseignés :

- Etat de la végétation aquatique et rivulaire ;
- Nature du substrat ;
- Typologie de l'habitat ;

- Désordres hydrologiques constatés.

Pour couvrir l'ensemble de la période phénologique, 3 passages dédiés à ce groupe seront effectués. Chacun d'eux sera espacé d'un minimum de 15 jours. En fonction de la météorologie, ils seront répartis sur l'année durant les mois suivants :

- 1^{er} passage : Avril/mai ;
- 2nd passage : Juin/juillet ;
- 3^{ème} passage : Août/septembre.

Les individus seront déterminés à vue où capturés à l'aide d'un filet d'entomologie pour identification.

Les exuvies détectées seront collectées pour être déterminées *ex situ* à l'aide d'une loupe binoculaire. Cela permettra notamment de préciser l'indigénat des espèces ainsi détectées au sein de la zone d'étude.

Chaque observation d'espèce remarquable sera géolocalisée et reportée sur cartographie.

NB : si des observations d'intérêt sont réalisées en dehors de ces prospections spécifiques, elles seront tout de même consignées et notés.

● Inventaire des orthoptères

Afin d'obtenir une bonne représentativité du peuplement d'orthoptères, l'ensemble des habitats de la zone d'étude seront échantillonnés. Pour cela, chaque habitat ou microhabitat (appelé station) identifié sera prospecté durant 5 minutes avant de passer au suivant. Cette méthode permet de réaliser une grande quantité d'échantillon sur laps de temps optimal. Elle permet ensuite de calculer plusieurs paramètres, tels que :

- La richesse spécifique ;
- L'abondance de chaque espèce ;
- La densité de chaque espèce ;
- La fréquence de chaque espèce.

Ces paramètres permettent de comparer les différentes stations selon leur diversité, le nombre d'individus, les caractéristiques des cortèges d'Orthoptères, et d'avoir des éléments pour analyser la qualité écologique des stations. Ils permettent, à plus large échelle de temps et d'espaces, d'analyser les facteurs d'évolution au sein des stations.

Pour chaque station une description synthétique des potentialités écologiques sera établie. Cela permettra de construire le diagnostic et d'identifier les principaux facteurs d'évolution influençant l'état de conservation du peuplement d'orthoptères du site.

Pour couvrir l'ensemble de la période phénologique, 2 passages dédiés à ce groupe seront effectués. Chaque passage sera espacé entre eux de minimum 15 jours. En fonction de la météorologie, ils seront répartis sur l'année durant les mois suivants :

- 1^{er} passage : juin/juillet ;
- 2nd passage : août/septembre.

NB : si des observations d'intérêt sont réalisées en dehors de ces prospections spécifiques, elles seront tout de même consignées et notés.

Les individus seront déterminés à vue ou capturés à l'aide d'un filet d'entomologie pour identification.

Chaque observation d'espèce remarquable sera consignée, géolocalisée et reportée sur cartographie.

- **Inventaires des rhopalocères**

Afin d'obtenir une bonne représentativité du peuplement de papillons diurnes, l'ensemble des habitats de la zone d'étude seront échantillonnés. Pour cela, chaque secteur homogène (composition et structure de la végétation, ici appelé station) sera parcouru de façon aléatoire. Le parcours dans la station se fait de manière progressive au choix de l'observateur. Tous les éléments présents au niveau de la station doivent être visités sans priorisation et autant que fois nécessaire.

Pour chaque station une description des potentialités écologiques sera établie. Cela permettra de construire le diagnostic et d'identifier les principaux facteurs d'évolution influençant l'état de conservation du peuplement lépidoptérique du site.

Pour couvrir l'ensemble de la période phénologique, 3 passages dédiés à ce groupe seront effectués. Chaque passage sera espacé entre eux de minimum 15 jours. En fonction de la météorologie, ils seront répartis sur l'année durant les mois suivants :

- 1^{er} passage : Avril/mai ;
- 2nd passage : Juin/juillet ;
- 3^{ème} passage : Août/septembre.

NB : si des observations d'intérêt sont réalisées en dehors de ces prospections spécifiques, elles seront tout de même consignées et notés.

Les individus seront déterminés à vue ou capturés à l'aide d'un filet d'entomologie pour identification.

Chaque observation d'espèce remarquable sera géolocalisée et reportée sur cartographie.

1.1.1.5 *Herpétofaune*

- ***Inventaires des amphibiens***

Les amphibiens sont dépendants des milieux aquatiques pour l'accomplissement de leur cycle biologique. C'est durant leur phase aquatique qu'ils sont les plus détectables. Compte tenu de ces spécificités, l'inventaire de ce groupe se concentre principalement sur les milieux aquatiques et en période de reproduction entre mars et juin.

L'intérêt des habitats non humides est également évalué en fonction de leurs caractéristiques et des potentialités d'accueil qu'ils offrent aux amphibiens durant leur phase terrestre (déplacement, transit, chasse et hibernation).

L'inventaire des amphibiens est réalisé par le biais de 2 méthodes, chacune adaptée à un stade de reproduction des espèces. Cela permet de maximiser les chances de détection et d'établir le statut de reproduction des différentes espèces présentes sur le site.

- Prospections diurnes : Deux passages sont réalisés. Le premier, réalisé au printemps précoce, permet la détection des pontes. Le second, réalisé au printemps tardif, permet la détection des larves.
- Prospection nocturne : Un passage est réalisé de nuit à la lampe torche. L'objectif de ce passage est de détecter plus facilement les imagos dans les habitats aquatiques et éventuellement les individus en transit sur les milieux terrestres.

Une attention particulière a également été portée sur les cadavres d'animaux hypothétiquement présents en bord de route.

- ***Inventaires des reptiles***

Les reptiles sont discrets et difficilement détectable. Ainsi, les inventaires se basent principalement sur des observations opportunistes. En outre, un regard particulier est porté sur les milieux en présence pour identifier leur potentialité d'accueil envers les amphibiens. Les premières heures d'ensoleillement sont mises à profit, car il s'agit de la période où les individus, en héliothermie, sont les plus détectables.

Une attention particulière a également été portée sur les cadavres d'animaux hypothétiquement présents en bord de route.

1.1.1.6 *Mammifères*

- ***Inventaires des chauves-souris :***

L'inventaire des chauves-souris est réalisé par le biais de deux méthodes.

- ***Recherche visuelle***

Les chauves-souris sont dépendantes de structures naturels ou anthropiques pour accomplir leur cycle biologique. En effet, ces mammifères ont besoins de différents gîtes au cours de l'année. Ils peuvent servir à l'hibernation, au transit, à la reproduction ou encore au swarming. Ils ont alors des caractéristiques très variables (différentes parties d'un bâtiment, différentes parties d'un arbre, une falaise, ...).

La recherche visuelle consiste à détecter et investiguer les structures à la recherche de gîtes et éventuellement des individus s'y trouvant. Pour investiguer les structures différents outils sont mis à profit. Notamment, une lampe torche, un appareil photo avec téléobjectif, un endoscope et une paire de jumelles.

- **Inventaire acoustique**

- Recherche acoustique active

La recherche acoustique active est réalisée avec un détecteur d'ultrasons manuel de modèle Active Recorder. L'identification est réalisée en direct sur le terrain grâce aux modes hétérodyne et expansion de temps. Si la détermination de l'espèce n'est pas réalisée sur le terrain, la séquence est enregistrée directement sur une carte mémoire intégrée à l'appareil et analysée ultérieurement.

- **Analyse des données acoustiques**

Les enregistrements réalisés sont analysés sur le logiciel Batsound de la marque Pettersson Elektronik selon la clef d'identification acoustique des chiroptères élaborée par Michel Barataud (BARATAUD, 2020).

- **Effort de recherche**

Compte tenu du faible enjeu lié à la présence de gîte de parturition. Il est proposé de se concentrer sur la période de chasse en juin/juillet avec un passage, en utilisant uniquement l'écoute active. Cet effort d'échantillonnage est proportionné aux enjeux pressentis sur la zone.

La session de recherches acoustiques sera réalisée durant une soirée présentant des conditions favorables au vol des chiroptères :

- Absence de pluie
- Vitesse du vent <10km/h
- Températures de saison

Autres mammifères :

L'inventaire des mammifères est principalement réalisé par des observations indirectes (empreintes, restes de repas, poils, ...) et directes.

En cas de découverte de pelotes de rejection, celles-ci seront récoltées et analysées, permettant ainsi un inventaire indirect des micromammifères potentiellement présents au sein de l'aire d'étude.

Une attention particulière a également été portée sur les cadavres d'animaux hypothétiquement présents en bord de route.

1.1.2 Récolte de données et cartographie des espèces remarquables

Sur le terrain, l'ensemble des données à enjeux sont localisées précisément sur photographie aérienne et/ou géoréférencées avec l'aide d'un **GPS** permettant d'avoir une précision de 2 à 3 m pour les milieux ouverts et de 5 à 10 m sous végétation arborée.

L'ensemble de ces espèces et de ces habitats ont été cartographiés sur un logiciel de cartographie. Le logiciel utilisé est le logiciel **QGIS 3.34.9**

Les cartes sont présentées dans le présent rapport.

Enfin, l'ensemble des données récoltées lors de la phase d'inventaire sont listées sous forme de tableaux rendant compte du statut patrimonial de chaque espèce. Elles sont présentées en annexes.

1.2 Restitution des résultats

Les cartes des habitats, de leurs intérêts patrimoniaux, de localisation des espèces floristiques à enjeux ont été valorisées sous **SIG** (format Shape sous QGIS) et figurent dans ce rapport, ainsi que les fiches descriptives des habitats naturels observés lors de la phase d'inventaire.

Pour chacun des habitats observés lors de la phase d'inventaire, une fiche synthétique de l'habitat est présentée dans le présent rapport. Chaque fiche comporte :

- La correspondance de l'habitat dans les référentiels **Corine biotopes** (niveau 3 minimum), **EUNIS** et si concerné **Natura 2000 (Cahier d'habitats)** ;
- Sa **superficie** au sein de la zone d'étude ;
- Une brève description des caractères stationnels de l'habitat et de sa composition floristique ;
- Son **niveau d'enjeu** (intérêt écologique et patrimonial).

L'ensemble des espèces floristiques observées lors de la phase d'inventaire, sont présentées sous forme de listes (annexes) et les taxons à enjeux (taxons patrimoniaux et espèces exotiques envahissantes) observés sont présentés sous forme de tableaux rendant compte du statut d'indigénat, du niveau de protection, de l'inscription à la liste rouge régionale et de la rareté régionale de chaque taxon.

1.2.1 Evaluation patrimoniale

1.2.1.1 Intérêt patrimonial des habitats et des espèces à enjeux floristiques

L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces repose notamment sur leur rareté (selon un référentiel géographique donné), leur sensibilité et vulnérabilité face à différentes menaces ou encore leur intérêt communautaire.

Par ailleurs, le ressenti et l'expérience de l'expert permettent d'intégrer des notions difficilement généralisables au sein de référentiels fixes. Ce « dire d'expert » permet notamment d'affiner l'évaluation patrimoniale.

1.2.1.2 Flore

Les catalogues de la flore vasculaire du Grand Est renseignent sur les statuts d'indigénats, les menaces et indices de rareté des espèces floristiques.

La liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est établie par les conservatoires botaniques présents dans le Grand-Est, sert de référence pour la prise en compte des espèces exotiques envahissantes.

Pour cette étude, sont donc considérées comme **espèces patrimoniales** :

- Les espèces bénéficiant d'une protection légale au niveau départemental, régional, national ou européen (cf. 1.2.2 Evaluation réglementaire) ;
- Les espèces indigènes considérées comme extrêmement rares (RRR) et très rare (RR) en Lorraine ;
- Les espèces considérées comme déterminants ZNIEFF en Lorraine ;
- Les espèces indigènes menacées d'après la cotation UICN au niveau national ou régional en Lorraine : en danger (EN), en danger d'extinction (CR), quasi menacé (NT), ou vulnérable (VU).

De plus, sont considérées comme **espèces exotiques envahissantes** :

- Les espèces exogènes considérées comme des plantes exotiques envahissantes implantées ou émergentes dans le Grand-Est.

1.2.1.3 Habitats

La liste de référence des espèces et habitats patrimoniaux régionale ainsi que les cahiers d'habitats rendent compte de la valeur patrimoniale et de l'intérêt écologique des habitats d'intérêts communautaires. Pour cette étude, les tomes 1 (vol. 1, habitats forestiers), 3 (habitats humides) et 4 (vol. 2, habitats agropastoraux) ont servi de référence.

La liste des habitats déterminants de ZNIEFF de Lorraine est également mise à profit.

1.2.1.4 Faune

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des espèces floristiques et faunistiques à enjeux a été définie selon quatre niveaux : **fort, moyen, faible, très faible (négligeable)**.

Pour ce faire, plusieurs critères d'évaluation de l'intérêt des habitats ont été pris en compte, tels que :

- Ses statuts de protection (cf. 1.2.2 Evaluation réglementaire) ;
- Son état de conservation (Liste rouge et dire d'expert)
- Sa rareté et sa représentativité au niveau du site et à l'échelle régionale ;
- La présence et l'abondance de taxons patrimoniaux ;
- Et pour les habitats l'intérêt lié aux rôles fonctionnels qu'il assure (notamment pour la faune : zone de gagnage, refuge, reproduction).

1.2.2 Evaluation réglementaire

L'évaluation réglementaire est réalisée sur la base de la liste des espèces protégées en région Grand-Est. Celle-ci est fixée par les arrêtés suivants (ils peuvent avoir une portée nationale ou régionale. Dans le présent diagnostic, seuls les arrêtés en application en Lorraine sont cités) :

- Espèces végétales :
 - Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié en dernier lieu par arrêté du 23 mai 2013 ;
 - Arrêté interministériel du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale ;
- Écrevisses autochtones :
 - Arrêté interministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones modifié par arrêté du 18 janvier 2000 ;
- Poissons :
 - Arrêté interministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- Vertébrés menacés d'extinction :
 - Arrêté interministériel du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département, modifié par l'arrêté du 27 mai 2009 ;
- Mammifères :
 - Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié en dernier lieu par arrêté du 15 septembre 2012 ;
- Insectes :
 - Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Mollusques :
 - Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Amphibiens et reptiles :
 - Arrêté interministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Oiseaux :

- Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection modifié par arrêté du 21 juillet 2015 ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national ;
- Espèces animales et végétales :
 - Arrêté ministériel du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature.

1.3 Collecte et analyse des données bibliographiques existantes

Les ressources disponibles ont été consultées pour détecter d'éventuels enjeux au sein de la zone du projet (Formulaire Standard de Données des ZNIEFF et site Natura 2000, site de l'INPN).

1.4 Période d'inventaire

Le tableau ci-dessous indique la date des inventaires et les conditions météorologiques sous lesquelles ils ont été réalisés.

Tableau 1. Date d'inventaire et conditions météorologiques

Date	Conditions météorologiques	Groupes étudiés
19/04/2025	Température : 5 ; Vent : 0 à 1 B ; Précipitation : Nulle ; Nébulosité : 10 %	Oiseaux
		Mammifères
		Invertébrés
		Insectes
		Flore vasculaire
		Reptiles
		Flore vasculaire
26/05/2025	Température : 19 °C ; Nébulosité : 90 % ; Vent : 2 à 3 B ; Précipitations : Nulle.	Insectes
		Oiseaux
		Flore vasculaire
08/06/2025	Température : 17 °C ; Nébulosité : 40% ; Vent : 2 à 3 B ; Précipitations : Nulle, mais modérée dans la journée.	Amphibiens
		Mammifères
05/07/2025	Température : 15 à 28 °C ; Nébulosité : 80% ; Vent : 1 B ; Précipitations : Nulle.	Flore vasculaire
		Reptiles
		Insectes

2 Résultats de l'expertise

2.1 Liste des espèces végétales inventoriées sur la zone d'étude

ESPECES		Statut		Remarques
		Fréquence	Autre	
Nom scientifique	Nom commun			
PLANTES HERBACEES				
Poaceae (Graminées) :				
<i>Agrostis sp.</i>	Agrostide sp.			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré			
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés			
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte			
Cyperaceae (Carex, Scirpes,...) :				
<i>Carex spicata</i>	Laîche en épi			
Autres herbacées :				
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies		(H)	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire			
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle		E ; *	* « invasive potentielle »
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins			
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune			
<i>Epilobium montanum</i>	Epilobe des montagnes			
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée-liseron			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium Herbe à Robert			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune			
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée			
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon de Jacob			
<i>Lactuca muralis</i> *	Laitue des murailles			* = <i>Mycelis muralis</i>

<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante			
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille stérile			
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille			
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap		i ; E	
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada		i ; E	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher			
<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit sp.			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque			
PLANTES LIGNEUSES (arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux, lianes)				
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne			
<i>Hedera helix</i>	Lierre rampant			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun			
<i>Populus tremula</i>	Tremble			
<i>Prunus avium</i> (cultivar)	Cerisier à fruits			
<i>Prunus avium</i>	Merisier			
<i>Prunus cerasifera</i> 'Pissardii'	Prunier myrobolan pourpre			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé			
<i>Rosa</i> sp.	Rosier sp.			
<i>Rubus fruticosus</i> (gr.)	Ronce des bois (groupe)			
<i>Rubus</i> sp.	Ronce sp.			
<i>Salix</i> sp.	Saule sp.			jeunes
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère		(H)	

2.2 Habitats naturels et Flore

Généralités

Les habitats sont complètement déstructurés par les travaux du giratoire créé en été 2025, l'occupation par un riverain pour son potager et les anciennes fauches. Ainsi, les cortèges d'espèces végétales sont très perturbés. En effet, les espèces pionnières se rencontrent parfois en mélange avec les espèces d'ourlets forestiers ou de fourrés. Selon la dynamique de recolonisation, les ronciers et ligneux bas se trouvent dans la partie Est dans un secteur fortement enclavé et anthropisé.

De façon générale, la végétation de l'ancienne prairie se compose du même pool d'espèces prairial à savoir le fromental, la fétuque, la vesce hirsute, le rumex qui de par l'arrêt de la fauche sont colonisés par l'aigre moine, la camomille, la berce, l'armoise commune, l'ortie, la morelle, la ronce... Les zones plus à l'Est en déprise plus avancées sont rapidement en proie aux ronces et à l'aubépine.

De façon générale la micro topographie est plane et homogène mais peut être légèrement modifiée par le passage des engins et le remblaiement en bord de route.

Certains secteurs sont particulièrement dégradés et sont le siège de développement de végétations rudérales. La présence de remblais est plus importante le long de la route et du potager. C'est dans ce contexte que sont favorisées trois espèces invasives la Vergerette annuelle et le solidage du Canada disséminé sur l'ensemble du site puis le séneçon du Cap le long de la voie ferrée.

2.3 Bioévaluation des habitats naturels et de la Flore

Les habitats présents au sein de l'aire d'étude possèdent un intérêt écologique jugé comme très faible. En effet, ils sont communs et répandus en Lorraine. Aucun habitat n'est identifié comme d'intérêt communautaire.

En outre, ils s'insèrent dans un contexte urbain particulièrement intensifié. Cela génère des perturbations allant de faible à forte. Ce qui altère plus ou moins la fonctionnalité des habitats.

Aucune espèce patrimoniale floristique n'est recensée.

Commune de Woippy - Imoclaire
Projet de magasin ALDI, Route de
Rombas

Expertise écologique

Relevé des habitats naturels

□ Zone d'étude

Habitats

■ 31.931 Roncier

■ 85.3 Jardins

■ 86.1 Ville

■ 87.2 Friche rudérale

GEOGRANDEST

imoclaire

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORÊSTIÈRE

0 10 20 30 40 50 m

Ressources : Élément Cinq, GeoGrandEst, CEREMA - IGN
Fond de cartes : BD Topo®IGN, BD Ortho®IGN - 2015 ou
SCAN 25®IGN
Réalisation : Élément Cinq - nov. 2025

DM5
élémentcinq



Cartographie 1 : Cartographie des habitats naturels



Figure 4 : Vues sur l'ancienne prairie évoluant en friche rudérale



Figure 5 : Vue sur le roncier en partie Est

2.4 Entomofaune

2.4.1 Généralités

Lépidoptères

Les inventaires ont permis d'inventorier 6 espèces de papillons. Cette richesse spécifique est jugée basse compte tenu du potentiel d'accueil habituel des friches. La fermeture et la rudéralisation du milieu a limité l'expression de la flore à un tel point qu'il n'y a que très peu de disponibilité florale pour satisfaire les besoins alimentaires des papillons.

Néanmoins, les habitats périphériques (haies, ourlets, ronciers, etc.) permettent d'abriter quelques espèces, notamment parce qu'ils offrent des ressources alimentaires, mais sont aussi des zones de refuge (vent) et de transit (éléments structurants du paysage).

Quelques espèces mellifères offrent des ressources trophiques pour quelques espèces.

Orthoptères

Au total, 5 espèces sont inventoriées. Cette richesse spécifique est également pauvre mais est en adéquation avec l'isolement du site.

Plusieurs cortèges d'espèces sont observés.

- Des espèces témoignent de la fermeture du site par les ligneux. Notamment la Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*) et le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*).
- Le Tétrix riverain (*Tetrix subulata*) apprécie les sols dénudés assez frais, tels que les zones remodelées en bord de route et voie ferrée.
- Des espèces de milieux herbacés mésophiles sont également présentes dans les zones herbeuses de la zone d'étude, notamment le Criquet vert-échine (*Chorthippus dorsatus*) et le Criquet mélodieux (*Gomphocerippus biguttulus*).

Odonates

Les inventaires n'ont permis d'inventorier aucune espèce d'odonates. L'absence de zone humide et de milieux aquatique à proximité immédiate explique cela.

2.4.2 Bioévaluation de l'entomofaune

Lépidoptères

Une espèce de lépidoptère protégé est inventoriée. Il s'agit de l'écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) qui reste une espèce opportuniste.

Cette espèce fréquente une grande variété de milieux, humides à secs, ainsi que des milieux anthropisés, à l'exception des zones de monoculture. Ce papillon affectionne les milieux à espèces végétales variées, comme les lisières forestières, les mosaïques d'habitats qu'elle retrouve ici autour du roncier et des orties et plus loin. Bien que patrimoniale, elle reste une espèce uniquement de passage sur le site.

Les espèces inventoriées sont globalement très répandues et communes. **Ainsi, l'intérêt de l'aire d'étude pour les lépidoptères est jugé comme très faible.**



Figure 6 : Localisation de l'écaille chinée et de son habitat potentiel

Orthoptères

La majeure partie des espèces inventoriées sont communes et répandues en Lorraine. Par ailleurs, aucune espèce protégée n'est inventoriée.

Ainsi l'intérêt de l'aire d'étude pour les orthoptères est considéré comme faible.

Odonates

L'intérêt de l'aire d'étude pour les odonates est jugé très faible. Aucune espèce remarquable n'y est inventoriée.

Bioévaluation de l'entomofaune inventoriée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Eur.	PN	PR Lor	ZNIEFF	Rareté	LRF	LRGE	Statut biologique constaté	Localisation	Effectif	Habitats	Intérêt patrimonial
Lépidoptères													
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour					Rép2	LC		Cycle biologique complet	IPP	1	Fourrés et ronciers	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					Rép2	LC		Cycle biologique complet	IPP	7	Friches	Très faible
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	A II				Rép2	LC		Alimentation	IPP	7	Zones rudérales et friches	Fort
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave					Rép.	LC		Cycle biologique complet	IPP	3	Friches	Très faible
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane					Rép2	LC		Cycle complet	IPP	3	Friches	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain					Rép2, migr	LC		Cycle biologique complet	IPP	2	Prairies, ronciers, ourlets et friches	Très faible
Odonates													
Orthoptères													
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine					Rép2	LC	LC	Cycle biologique complet	IPP	10	Friches	Très faible
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux					Rép2	LC	LC	Cycle biologique complet	IPP	6	Friches	Très faible
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée					Rép1	LC	LC	Cycle biologique complet	IPP	1	Fourrés et ronciers	Très faible
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun					Rép2	LC	LC	Cycle biologique complet	IPP	2	Fourrés et ronciers	Très faible
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain					Rép1	LC	LC	Cycle biologique complet		1	Talus route et SNCF	Très faible
Légende : Liste Rouge : LC= Préoccupation mineur ; NT= Quasi Menacée ; VU=Vulnérable ; EN= en danger ; CR= Critique d'Extinction ; Ex= Eteinte / ZNIEFF : 1 à 3 de l'intérêt le plus élevé au plus faible. / Localisation : IPP : Inclus Périètre Projet ; HPP : Hors Périètre Projet													

2.5 Avifaune

2.5.1 Généralités

Les inventaires ont permis d'inventorier 12 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude. Cette richesse spécifique est assez faible. Elle s'explique par la faible superficie du site mais également par la faible attractivité des habitats naturels en présence dans un contexte très anthropisé.

L'activité de l'avifaune constatée sur le site est concentrée sur les arbustes, le roncier en partie Est et la haie au Sud. Les seules zones de refuge et zones propices à la reproduction se trouvent en périphérie du site.

Nom français	Nom latin	Protection France	Obs. sur le site	Obs. en périphérie	remarques
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	(chassable)		X	
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Esp, biot		X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Esp, biot	X		amorce de nid
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	(chassable)		X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	(chassable)		X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	(chassable)	X		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Esp, biot	X		1 petite troupe de passage
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Esp, biot	X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Esp, biot	X		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	(chassable)	X		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Esp, biot	X		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Esp, biot	X		
<u>Nota</u> : inventaire par le chant des mâles, par observation visuelle (à vue et/ou avec jumelles), par indices (nids).					
<u>Légende</u> : Protection réglementaire en France <u>Esp, biot</u> : Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos) article L. 411-1 du Code de l'environnement					

2.5.2 Bioévaluation de l'avifaune

Parmi elles, 7 espèces sont protégées nationalement.

En résumé, les fourrés et les haies périphériques abritent un maximum d'espèces d'intérêt globalement faible, tandis que la friche herbacée, a une capacité d'accueil limitée. Le bâti aux alentours favorise la nidification de quelques espèces à proximité immédiate de l'aire d'étude, qui devient alors une zone d'alimentation privilégiée pour ces oiseaux. Tableau 2. Bioévaluation de l'avifaune inventoriée au sein de l'aire d'étude

2.6 Mammalofaune

2.6.1 Généralités

Mammifères (hors chiroptères)

Au total, 2 espèces sont inventoriées au sein de l'aire d'étude. Il s'agit du Renard roux (*Vulpes vulpes*) et de la taupe d'Europe (*Talpa europaea*) qui trouvent les éléments nécessaires à l'accomplissement de tout ou partie de leur cycle biologique.

Chiroptères :

Les prospections chiroptérologiques n'ont pas été faites compte tenu du très faible potentiel de la zone projet.

Concernant les gîtes, aucune potentialité n'est identifiée au sein de l'aire d'étude. En effet, aucun bâtiment ne se trouve au sein de la zone projet et aucun arbre de haut jet ne s'y trouve. Concernant les formations ligneuses alentour à la zone d'implantation du projet, ces dernières sont trop jeunes et de dimension trop modeste pour offrir de réelles potentialités de gîtes.

2.6.2 Bioévaluation de la mammalofaune

Mammifères hors chiroptères

Pas d'intérêt particulier.

Chiroptères

Pas d'intérêt particulier.

2.7 Herpétofaune

2.7.1 Généralités

Amphibiens

Les différentes prospections nocturnes et diurnes n'ont pas permis d'inventorier d'espèce d'amphibien.

Reptiles

Les inventaires de terrain permettent d'inventorier 1 espèce de reptile, il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Une population notable occupe l'aire d'étude écologique. Toutefois les individus sont localisés principalement aux abords des éléments qui leur assurent des caches potentielles (blocs rocheux, galeries souterraines, souches, bâtiments, ...). Ainsi, les lézards se concentrent principalement le long et au sein des talus routiers et SNCF.

2.7.2 Bioévaluation de l'herpétofaune

Amphibiens

Pas d'intérêt particulier.

Reptiles

Le Lézard des murailles est inscrit à la Directive Habitat, il s'agit donc d'une espèce d'intérêt communautaire. Cependant, il s'agit d'une espèce commune largement répandue en France. En outre, elle n'est pas menacée. Mais compte tenu de ses statuts de protection, son intérêt patrimonial est considéré comme moyen.

Enfin la population observée n'est pas négligeable, même si elle a été largement favorisée par les perturbations d'origine anthropique qui ont permis de créer des caches et des zones ouvertes.

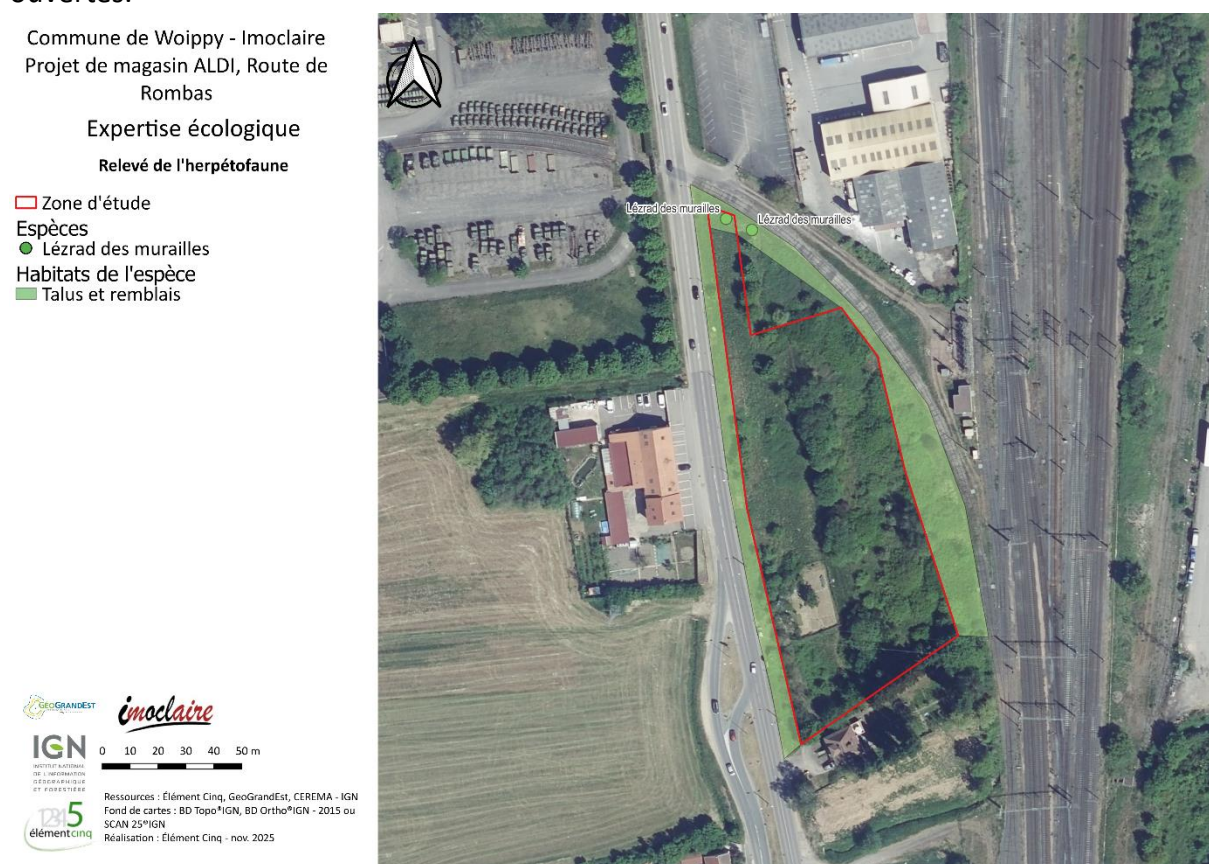


Figure 7 : Localisation du lézard des murailles et de son habitat potentiel

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est	ZNIEFF	Statut biologique constaté	Localisation	Effectif	Habitats	Intérêt patrimonial
Reptiles											
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	3	Cycle biologique complet	IPP	~40	Bâtiments, zones rudérales	Moyen
Légende : Liste Rouge : LC= Préoccupation mineure ; NT= Quasi Menacée ; VU=Vulnérable ; EN= en danger ; CR= Critique d'Extinction ; Ex= Eteinte / ZNIEFF : 1 à 3 de l'intérêt le plus élevé au plus faible. / Localisation : IPP= Inclus Périmètre Projet ; HPP= Hors Périmètre Projet											

2.8 Expertise zone humide

Le site projet repose sur des terrasses alluviales anciennes et figure en prélocalisation moyenne à forte sur les Milieux Potentiellement Humides cartographiés à l'échelle nationale.

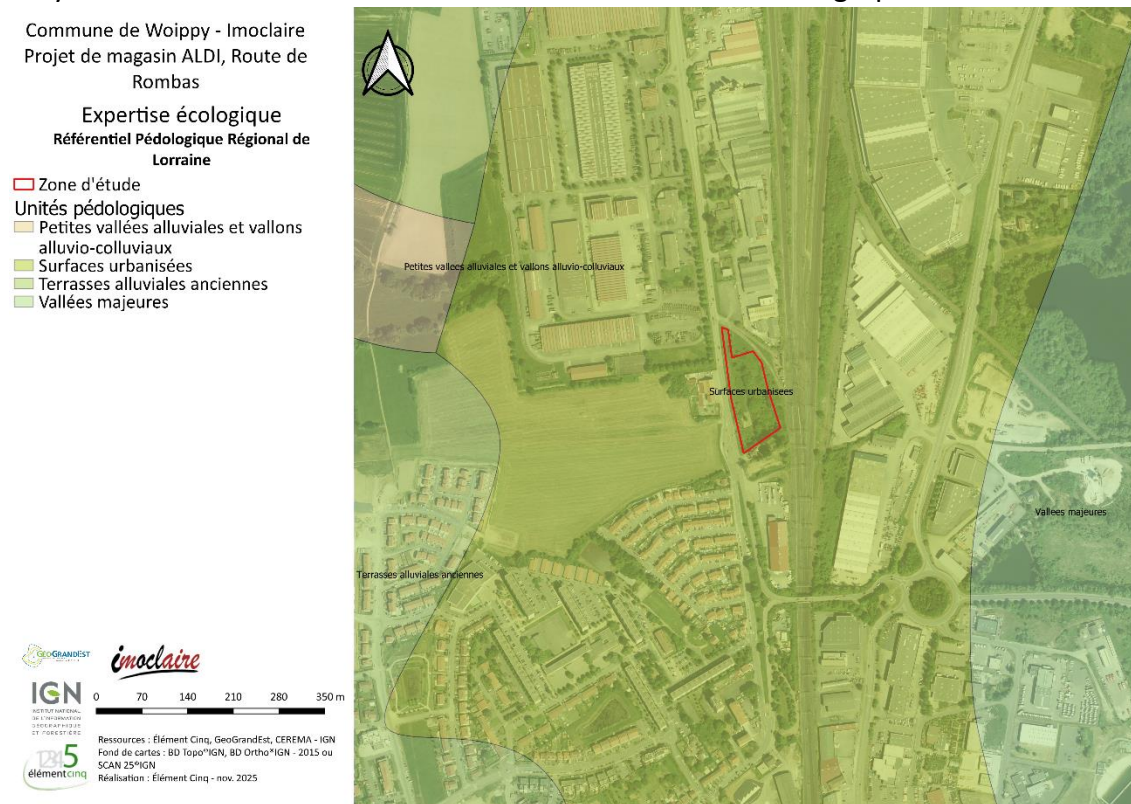


Figure 8 : Pédologie et sous-sol du secteur

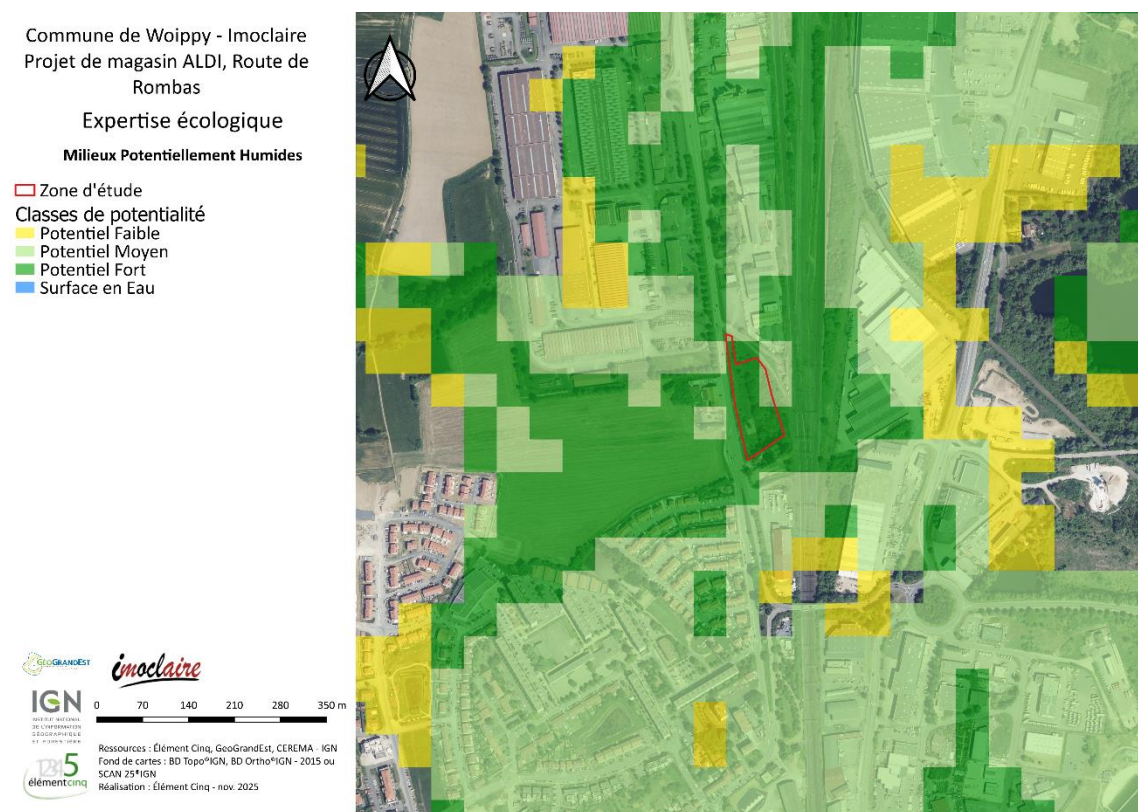


Figure 9 : Prélocalisation : Milieux Potentiellement Humides

2.8.1 Résultat de l'inventaire des zones humides de l'Eurométropole de Metz

<https://www.eurometropolemetz.eu/vivre-habiter/eau-et-assainissement/zones-humides>

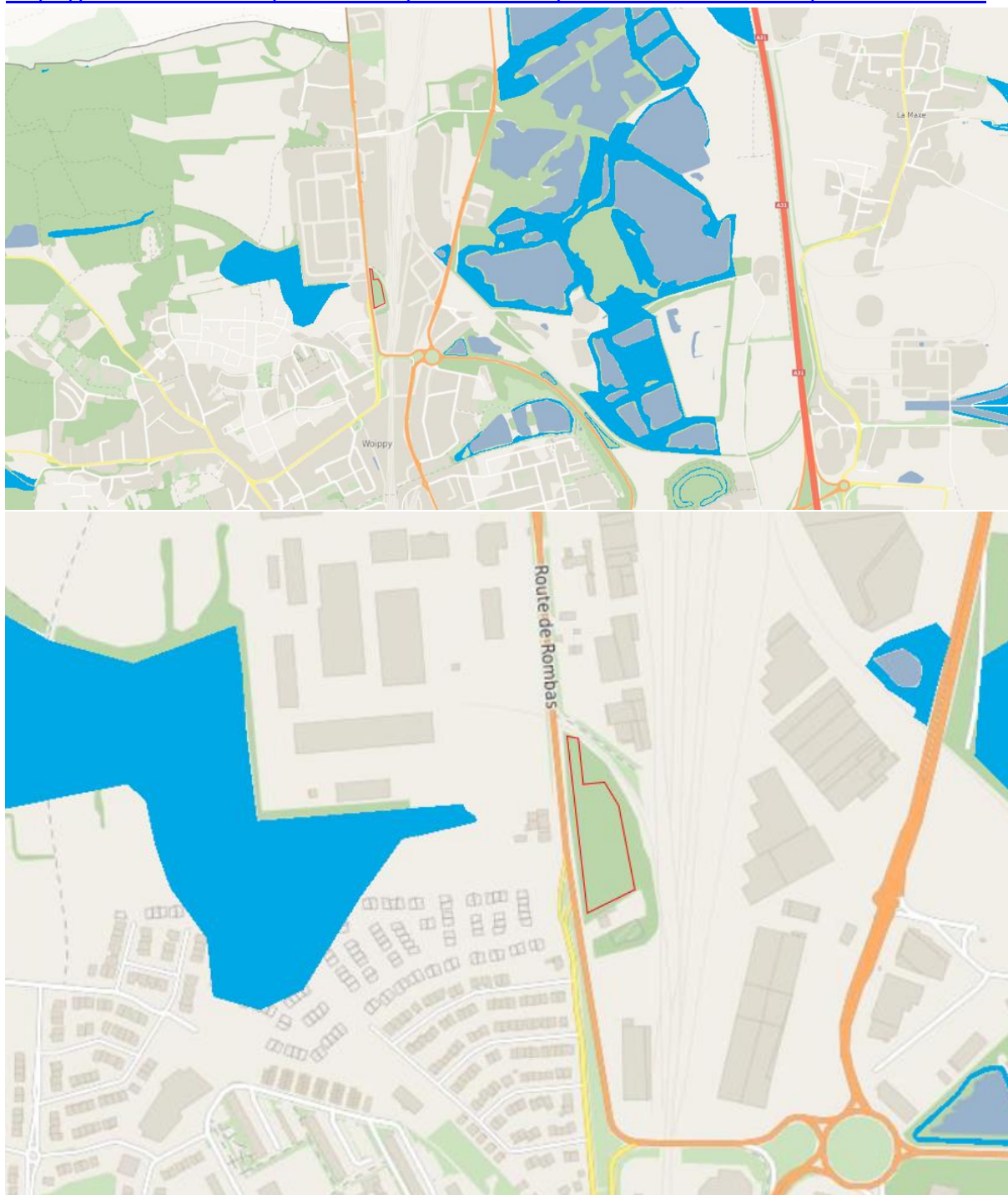


Figure 10 : Extrait cartographique zones humides de l'Eurométropole de Metz

Les parcelles ne sont pas classées en zone humide, le projet n'est donc pas soumis à la rubrique 3.3.1.0.

2.9 Synthèses des sensibilités

La sensibilité est le croisement entre l'intérêt patrimonial d'un habitat, évalué sur sa valeur intrinsèque, et de sa fonctionnalité écologique, notamment en termes d'accueil d'espèces patrimoniales. Ainsi la sensibilité de l'aire d'étude correspond à la sensibilité de l'habitat pondérée par le niveau d'intérêt patrimonial des espèces en présence et sa fonctionnalité écologique (support de biodiversité, fonction paysagère, services écosystémiques, ...).

Le site d'étude se localise au sein d'une zone fortement anthropisée. Les terrains investigués ont subi par le passé des travaux de terrassements qui ont lourdement déstructurés le sol pour l'aménagement du rondpoint.

Durant une phase de déprise agricole, un écosystème s'est développé sur ces terrains. Des habitats non patrimoniaux de friches et de fourrés ont ainsi colonisé la zone. Bien que communs, ces milieux naturels sont fonctionnels en termes de support de biodiversité, favorisant ainsi le développement d'une biodiversité assez banale.

Les investigations de l'été 2025 permettent de constater que les sensibilités écologiques au sein de l'aire d'étude sont globalement très faibles. En effet, la prairie est fortement anthropisée en friche rudérale, ce qui limite fortement l'expression de la biodiversité.

La flore inventoriée ne recèle pas d'enjeu significatif. Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été favorisées par les perturbations.

Cependant, quelques zones limitrophes sont le siège de développement de quelques espèces remarquables.

Il y a notamment sur les talus routiers et SNCF exposés des Lézards des murailles (*Podarcis muralis*), espèce commune mais protégée. Ce dernier se rencontre également autour des bâtiments du secteur. De même, quelques criquets (*Tetrix subulata*) mais non protégés sont localement présents sur les mêmes talus.

Enfin, la majeure partie des sensibilités écologiques se concentrent à l'est de l'aire d'étude dans les fourrés et ronciers qui envahissent la partie Est. Ce secteur est occupé par le cortège des oiseaux nicheurs des milieux forestiers et bocagers, dont plusieurs espèces sont protégées voire menacées. En outre, ces habitats assurent un rôle en termes de zone de refuge, de chasse ou de transit de la faune.

On retrouve également l'Ecaille chinée de passage sur ce roncier.

3 Analyse des incidences Natura 2000

Commune de Woippy - Imoclaire
Projet de magasin ALDI, Route de
Rombas

Expertise écologique

Localisation des sites Natura 2000

- Zone d'étude
- Directive Habitats
- Directive Oiseaux



Commune de Woippy - Imoclaire
Projet de magasin ALDI, Route de
Rombas

Expertise écologique

Localisation des sites Natura 2000

- Zone d'étude
- Directive Habitats
- Directive Oiseaux

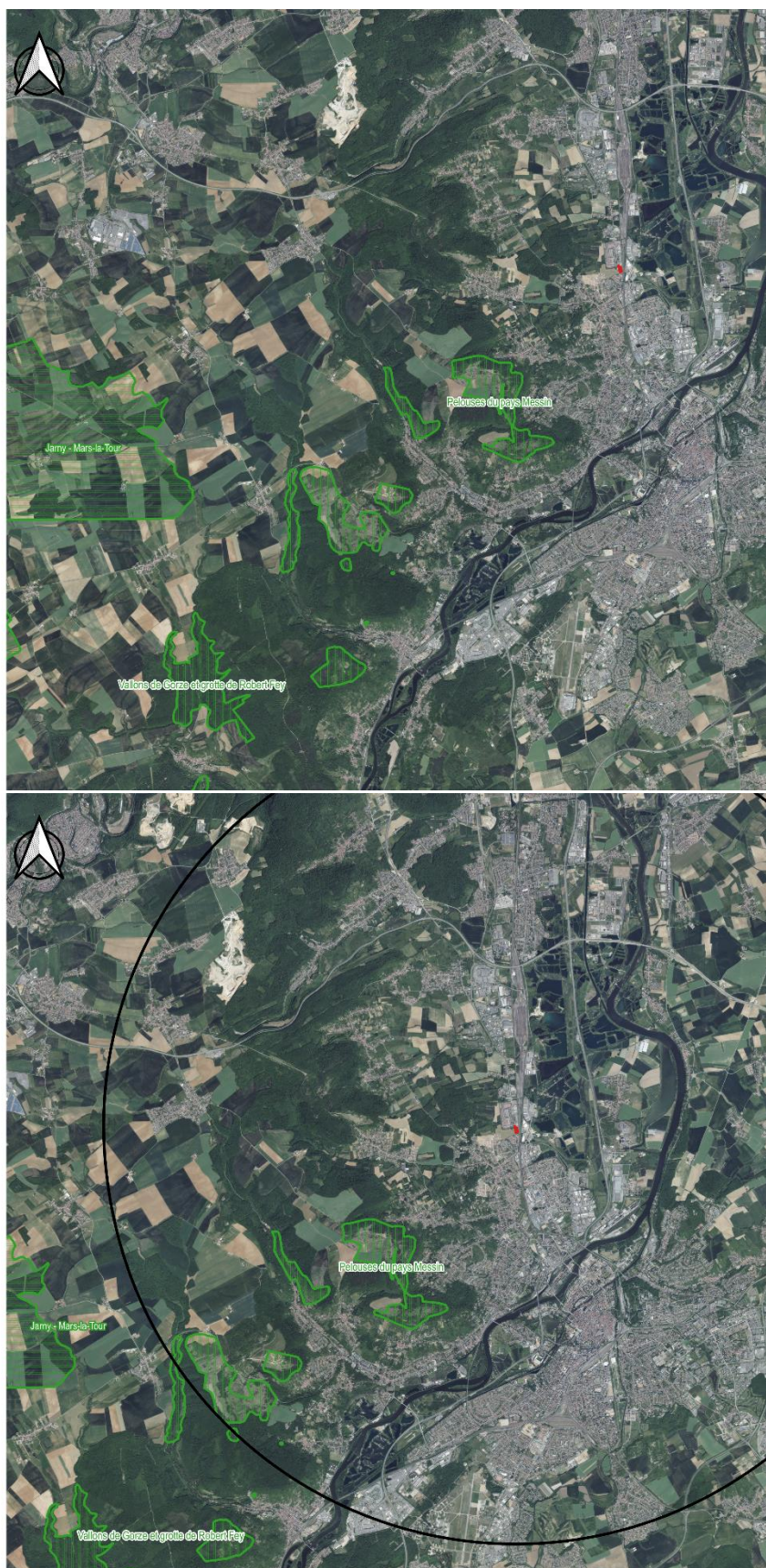


Figure 11 : Localisation des sites Natura 2000 / projet

Les sites Natura 2000 sont éloignés à l'Ouest du site projet.

Ils sont surtout déconnectés du site projet par l'urbanisation qui fait obstacle.

Ces sites Natura 2000 sont surtout justifiés sur des habitats et des espèces spécifiques qui ne se retrouvent pas sur les parcelles de la zone projet.

Par conséquent ce projet de construction d'un magasin ALDI sur ces parcelles pour 0,85ha ne compromet pas les objectifs de gestion de ces sites et ne compromet pas l'accomplissement des cycles biologiques des espèces ayant justifiées ces sites.

4 Prescriptions écologiques préalables

Pour limiter au maximum les impacts et intégrer au mieux le projet dans son environnement écologique local, quelques prescriptions sont à respecter :

- Eviter autant que possible les zones à sensibilités écologiques notables ;
- Réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles (**défrichage entre le 30 septembre et le 15 mars qui évite la période de nidification**, le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'avifaune présente.).
- Limiter la pollution lumineuse par l'utilisation de système d'éclairage pertinents et correctement dimensionnés ;
- Préserver autant que possible le corridor écologique de la voie ferrée et des fourrés se trouvant le long ;
- Traiter les « espaces verts » uniquement avec des espèces locales (haie) pour favoriser la perméabilité paysagère au sein même de la zone d'activité ;
- Diversifier les éléments des « espaces verts », favoriser la présence de milieux ouverts écorchés et des abris (reptiles et criquets), de prairies/friches avec richesse floristique spontanée ou ensemencés avec des espèces locales et de zones arbustives mais aussi arborées. La présence de points d'eau de type mares artificielles peut également être envisagée.
- Mise en place d'une gestion extensives des espaces verts (fauches tardives, pas de produits phytosanitaires).

4.1 Mesures d'accompagnements en faveur du lézard des murailles

MA1 : pour le lézard des murailles : Concomitamment aux travaux de démolition-reconstruction => création de murets totalisant au minimum 6m linéaires en gabions ou pierres sèche ou andain de 1m de haut et 50cm de large en pierre locale avec assise enfouie de 30-40cm et garniture en pied sur 50cm en pourtour d'un mélange de terreau (25%), d'écorces (50%) et de sable (25%). A positionner dans les espaces verts avec une exposition ensoleillée.

La mise en œuvre de ces prescriptions et de la mesure MA1 en faveur du lézard des muraille efface tout impact négatif que pourrait avoir cette opération d'aménagement. Les espèces patrimoniales identifiées ont un habitat de report en quantité à proximité ou trouveront un habitat supplémentaire pour se développer comme dans le cas du lézard des murailles.

Il n'est donc pas nécessaire d'engager de demande de dérogation vis-à-vis de la réglementation espèce protégée.

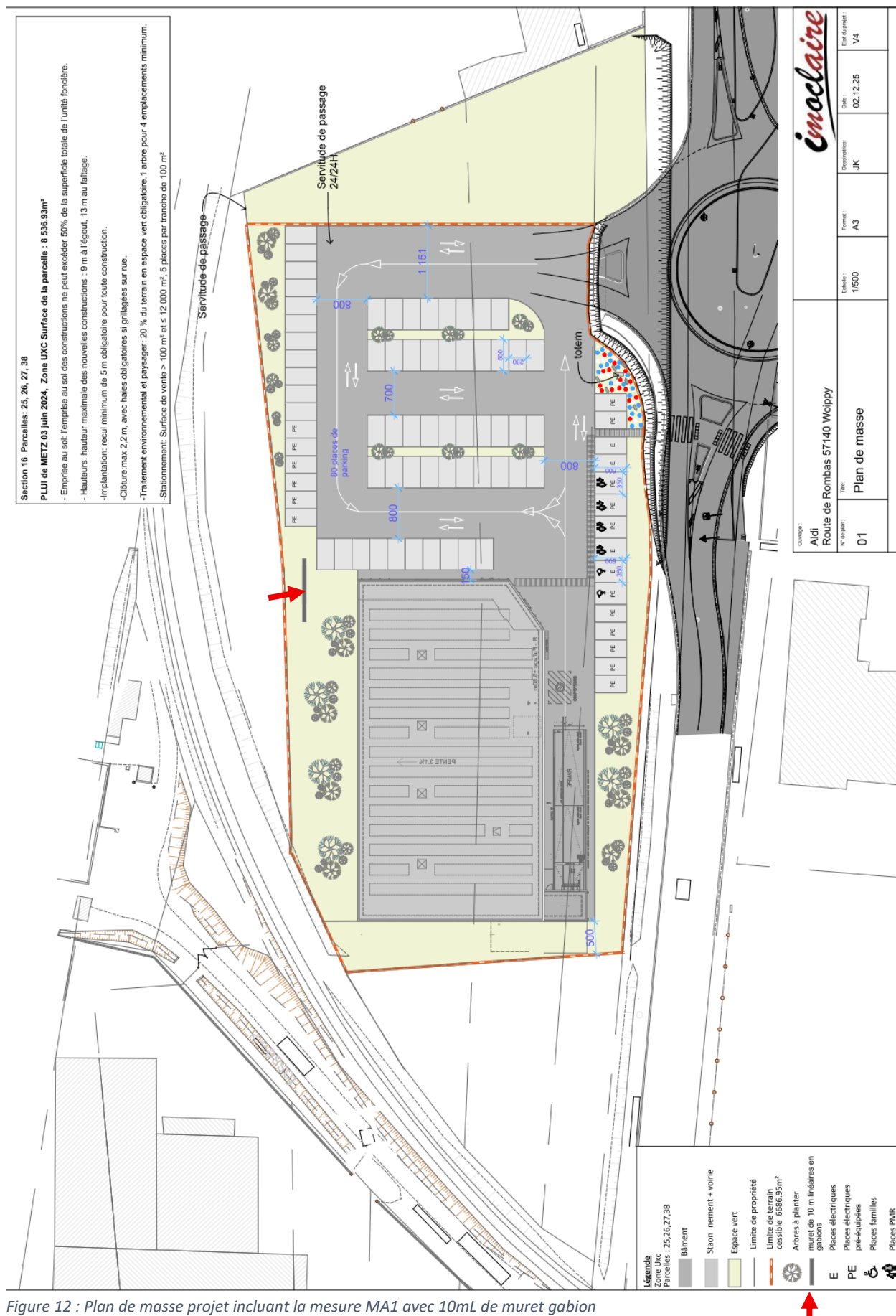


Figure 12 : Plan de masse projet incluant la mesure MA1 avec 10mL de muret gabion